

Urbanisme : donnez votre avis !

Dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace communautaire, la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) a lancé la révision de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et l'élaboration du premier Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) pour le territoire. À ce stade du projet, deux nouvelles réunions publiques sont programmées, les 22 et 23 février prochain.

Le PLUi et le RLPi c'est quoi ?

Le PLUi précise l'ensemble des règles d'urbanisme et la politique de la collectivité en matière d'habitat, de transports et de déplacements. Document de référence destiné à évoluer, il permet d'avoir une vision à long terme pour l'ensemble du territoire

Le RLPi est un document de planification de l'affichage publicitaire sur le territoire intercommunal. Son but n'est pas d'interdire la publicité mais de rendre cohérent et harmonieux cet affichage avec le territoire intercommunal et ses caractéristiques.

Concertation et réunions publiques

En 2021, la CCRV a travaillé sur les grandes orientations de la révision du PLUi et l'élaboration du RLPi. Elles ont été soumises aux Conseils Communautaires des 12 novembre et 10 décembre 2021 afin d'être débattues. Depuis, le travail continue et la concertation avec les personnes publiques associées et les habitants se poursuit. Des réunions publiques ont déjà eu lieu à destination des commerçants et des professionnels de l'affichage et de l'environnement en ce qui concerne le RLPi, ainsi que des réunions de concertation.

Pour vous présenter les grandes orientations du PLUi et du RLPi, deux réunions publiques sont organisées le :

- le mardi 22 février à 19h à la salle Demoustier, place de l'Ecole à Villers-Cotterêts
- et le mercredi 23 février à 19h à la salle polyvalente de la Vigne Catherine, rue du stade à Ambleny.

Un registre de doléance est ouvert. Une version papier est disponible au Pôle Aménagement du Territoire, 35 rue du Général Leclerc à Villers-Cotterêts et une version électronique est également accessible à l'adresse suivante : www.democratie-active.fr/concertation-plui-rlpi-retzenvalois/

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'équipe du pôle Aménagement du Territoire au 03 23 96 99 91.

La Communauté de Communes Retz-en-Valois c'est :

- 54 communes
- 29 361 habitants
- 10 vice-présidents, 10 membres de Bureau, 82 conseillers communautaires
- près de 100 agents impliqués
- une localisation proche des grands pôles que sont Roissy- Charles de Gaulle à 40 minutes, Reims et Paris à 1h, Amiens à 1h25 et Lille à 1h50.